3. *APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL*
RÉSOLUTION NO. 11290-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 février 2018 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. *APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS*

5. *ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*

5.1 *MODIFICATION AUX PROCÉDURES D'ASSEMBLÉES*
RÉSOLUTION NO. 11291-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'à compter de la prochaine séance du conseil municipal, les résolutions présentées par un membre du conseil n'auront pas besoin d'être appuyées avant de faire l'objet de discussion et d'un vote.

5.2 *DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE 2018*
RÉSOLUTION NO. 11292-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal de la Ville de Clermont soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2018.

5.3 *DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION*
RÉSOLUTION NO. 11293-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accepte la délégation suivante :

- Le Domaine Forget 380 $
  Festival International du Domaine Forget 2018

5.4 *DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PIQM VOLET 2, SOUS-VOLET 2.5 – DÉMARCHE MUNICIPALITÉS, AMIE DES AÎNÉS (MADA)*
RÉSOLUTION NO. 11294-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, **APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soit autorisée à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité;

La Ville de Clermont s'engage par la présente résolution à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

6. *TRAVAUX PUBLICS*

SOCCER U12 À U16				
*plus frais applicables	75 $*	75 $*		
CONCENTRATION SPORTIVE				
Inscrit au camp de jour ou au soccer	40 $	40 $		
Non-inscrit au camp de jour ou au soccer	50 $	50 $		
Balle rapide				
*plus frais applicables	75 $*	75 $*		

LOCATION **PRIX**

Terrain de balle-molle pour adultes *(pour la saison)*	Par équipe :	**125 $**
Terrain de balle-molle aux équipes adultes *(partie amicale)*	Par partie :	**30 $**
Lance-balles automatique aux équipes adultes * *(pour la saison)*	Par pratique :	**15 $**
	Par équipe :	**50 $**

** Sur le terrain de balle de Clermont, seulement les équipes d'âge mineur et les équipes adultes féminines peuvent utiliser le lance-balles (résolution no. 4871-08-91)*

Gymnase de l'École Laure-Gaudreault

Activités sportives (location minimum 2 heures)	Par heure :	**25 $**
Activités spéciales (fête d'enfants ou autres)	1ère heure :	**50 $**
	Hres add. :	**20 $**

Chalet des loisirs (grande salle)

Activités sportives	Par heure :	**20 $**
Activités spéciales (fête d'enfants, baptême ou autres)	1ère heure :	**50 $**
	Hres add. :	**20 $**

COÛT DE LOCATION DE GLACE ET COÛT D'ENTRÉE À L'ARÉNA POUR LA SAISON 2018-2019

Coût d'entrée aux séances de patinage **Par personne :** **PRIX**

Lundi au Vendredi en après-midi :	**Gratuit**
Soirs et fins de semaine :	**3 $**
Samedi après-midi *(17 ans et moins)*	**Gratuit**
N.B. : Pour les jeunes de 4 ans et moins accompagnés d'un parent :	**Gratuit**

Hockey libre adultes

Lundi au vendredi p.m. :	Par personne :	**5 $**

Location pour activités sur glace

Le coût horaire de la location de glace :	Par heure :	**250 $**

Afin de promouvoir les activités sur glace pour la clientèle de Charlevoix et de favoriser l'activité physique chez les jeunes, le coût de location de glace pour les jeunes et les résidents de Charlevoix est établi ainsi :

Lundi au vendredi	23 h à 17 h	**110 $**
	17 h à 23 h	**164 $**
Samedi et dimanche	23 h à 8 h	**110 $**
	8 h à 23 h	**164 $**

Activités pour les jeunes **92 $**

(18 ans et moins et les groupes composés exclusivement d'étudiants à temps plein)

Activités spéciales

- Club de patinage artistique, Hockey Jeunesse, Association du Hockey-Mineur de Charlevoix-Ouest : **92 $**
- École de Hockey : **92 $**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 février 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé ;

ATTENDU QUE Monsieur le Maire mentionne l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante.

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement no VC-445-18 – Modalités de publication des avis publics;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMMENT QUE le règlement no VC-445-18 « Modalités de publication des avis publics » soit adopté et inscrit au livre des règlements de la Ville de Clermont sous le no VC-445-18.

10.2 *AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO VC-434-13*
RÉSOLUTION NO. 11298-03-18

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage no VC-434-13;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON QU'IL sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage no VC-434-13.

10.3 *AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO VC-436-13*
RÉSOLUTION NO. 11299-03-18

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de construction*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de construction no VC-436-13;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY QU'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de construction no VC-436-13.

10.4 *AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE NO VC-432-13*
RÉSOLUTION NO. 11300-03-18

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son Règlement sur le plan d'urbanisme et de développement durable;

12. *DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS*

13. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*
RÉSOLUTION NO. 11304-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 09.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Brigitte Harvey
Directrice générale